

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2025

Présence des associés et constat du quorum

Le 30 avril 2025, les associés de **3J E Immo Concept**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 € dont le siège social est situé 2 Impasse de la Frayère, 67480 Rountzenheim-Auenheim, immatriculée au RCS de Strasbourg n° 977 563 956, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 169 route d'Oberhausbergen 67200 Strasbourg, sur convocation régulière.

Il est dressé une feuille de présence constatant que tous les actionnaires de la société sont présents ou représentés : Mme Emile Malaise (33 % du capital), M. Jean-Marc Offner (22 %), Mme Offner-Wahl (12 %, représentée par M. Jean-Marc Offner) et M. Julien Beyner (33 %). L'intégralité du capital social (100 %) étant présente ou représentée, le quorum requis est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Bureau de l'assemblée

Conformément aux statuts, Mme **Emile Malaise** est désignée Présidente de séance. Elle assume la direction des débats. Elle propose la nomination d'un Secrétaire de séance. **M. OFFNER** est désigné en qualité de Secrétaire de séance. Le bureau de l'Assemblée est ainsi constitué.

Ordre du jour

La Présidente de séance rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

1. Révocation de M. Julien Beyner de ses fonctions de Président.
2. Nomination de M. Jean-Marc Offner en qualité de nouveau Président.
3. Modification de l'article 37 des statuts
4. Pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales consécutives aux décisions prises.

Délibérations sur les résolutions

Résolution n°1 – Révocation de M. Julien Beyner de ses fonctions de Président

La première résolution, ayant pour objet la **révocation de M. Julien Beyner** de ses fonctions de Président de la société, est mise en discussion. Après délibération, il est procédé au vote.

Résultat du vote : 67 % des voix se prononcent *pour* et 33 % *contre*. La majorité requise étant atteinte, **la résolution n°1 est adoptée**. En conséquence, **M. Julien Beyner est révoqué de ses fonctions de Président** de 3J E Immo Concept avec effet immédiat.

Résolution n°2 – Nomination de M. Jean-Marc Offner en qualité de nouveau Président

La deuxième résolution porte sur la **nomination de M. Jean-Marc Offner** en tant que nouveau Président, en remplacement de M. Beyner. Cette résolution est soumise au vote des actionnaires. **Résultat du vote : 67 % pour, 33 % contre. La résolution n°2 est adoptée à la majorité.** En conséquence, **M. Jean-Marc Offner est nommé Président** de la société à compter de ce jour. M. Jean-Marc Offner, présent à l'Assemblée, accepte la fonction qui lui est confiée.

Résolution n°3 – Modification de l'article 37 des statuts

La troisième résolution concerne la **modification de l'article 37 des statuts**. Il est proposé de supprimer, dans l'article 37 des statuts, la mention de la nomination de l'ancien Président. Cette proposition est mise aux voix. **Résultat du vote : 100 % pour. La résolution n°3 est adoptée.** En conséquence, **l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 37 des statuts en supprimant la mention du précédent Président.**

Résolution n°4 – Pouvoirs pour formalités légales

La quatrième résolution vise à conférer les **pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités légales** à la suite des décisions de la présente assemblée. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité (100 % pour).** En conséquence, **tous pouvoirs sont donnés** au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal **pour effectuer toutes les formalités de droit** (dépôt, publicité, etc.).

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la Présidente de séance déclare la session close. La séance est levée et il est dressé le présent procès-verbal.

En foi de quoi, le présent procès-verbal est signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

Présidente de séance : Mme Emile Malaise



Secrétaire de séance : M. Offner JeanMarc

